



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## TGV Mediterranee

Question écrite n° 7982

### Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur le futur trace du TGV Mediterranee dans la plaine de Caderousse qui fait actuellement l'objet d'une evaluation complementaire. Plusieurs variantes de traces sont actuellement a l'etude dont une, appelee communement « Bois de Clary » qui recueille un veritable consensus dans le Nord-Vaucluse. Cette variante se heurte cependant a un probleme technique auquel aucune reponse concrete n'a ete apportee a ce jour. En effet, avec le trace « Bois de Clary », le TGV Mediterranee franchirait le Rhone a l'ouest de Caderousse pour passer ensuite dans le departement du Gard sur le crassier de l'usine de l'Ardoise. Le rapport de la commission d'enquete prealable a la declaration d'utilite publique indique que la DRIRE a emis des reserves au sujet de ce crassier. Celui-ci serait recouvert de scories contenant du chrome « tri et hexavalent » desquelles pourraient s'echapper des emanations toxiques. Les elus et les habitants de la plaine de Caderousse souhaitent savoir qu'il y a reellement un danger a retenir cette variante de trace pour le futur TGV Mediterranee et s'il n'est pas possible de recouvrir le crassier, voire le deplacer, pour eviter tout risque de nocivite. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre les solutions qui pourraient etre envisagees afin de surmonter cette difficulte technique.

### Texte de la réponse

Le 15 novembre 1993, la SNCF a presente a la direction regionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement du Languedoc-Roussillon l'evaluation complementaire des variantes du trace du TGV Mediterranee dans la plaine de Caderousse. L'une d'elles appelee « Bois de Clary » prevoit le franchissement du crassier de l'usine Ugine-Aciers. Cette evaluation ne comporte pas encore l'examen des problemes techniques lies au franchissement du crassier. La SNCF a confie l'etude technique correspondante a l'INERIS. L'etude devrait permettre precisement de repondre aux interrogations de l'honorable parlementaire et de proposer, le cas echeant, des solutions techniquement realisables et economiquement acceptables dans le respect strict des preoccupations d'environnement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Mariani Thierry](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7982

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** industrie, postes et telecommunications et commerce exterieur

**Ministère attributaire :** industrie, postes et telecommunications et commerce exterieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 novembre 1993, page 3998

**Réponse publiée le** : 31 janvier 1994, page 508